

## Assemblée générale mixte 6 mai 2010

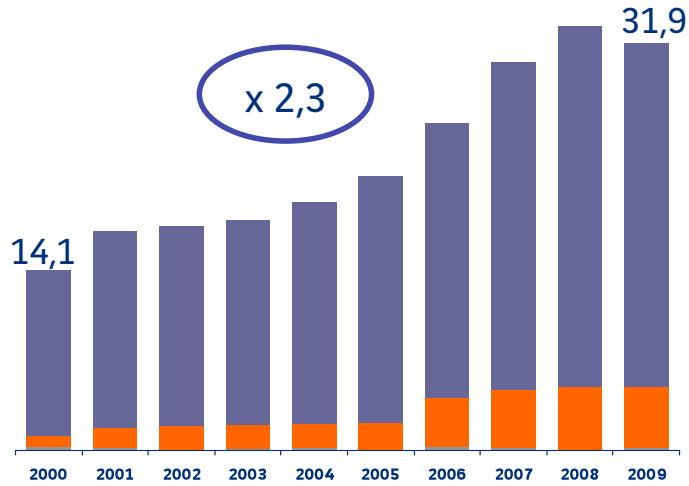
Yves-Thibault de SILGUY - Président du Conseil  
d'administration

Xavier HUILLARD – Administrateur Directeur général

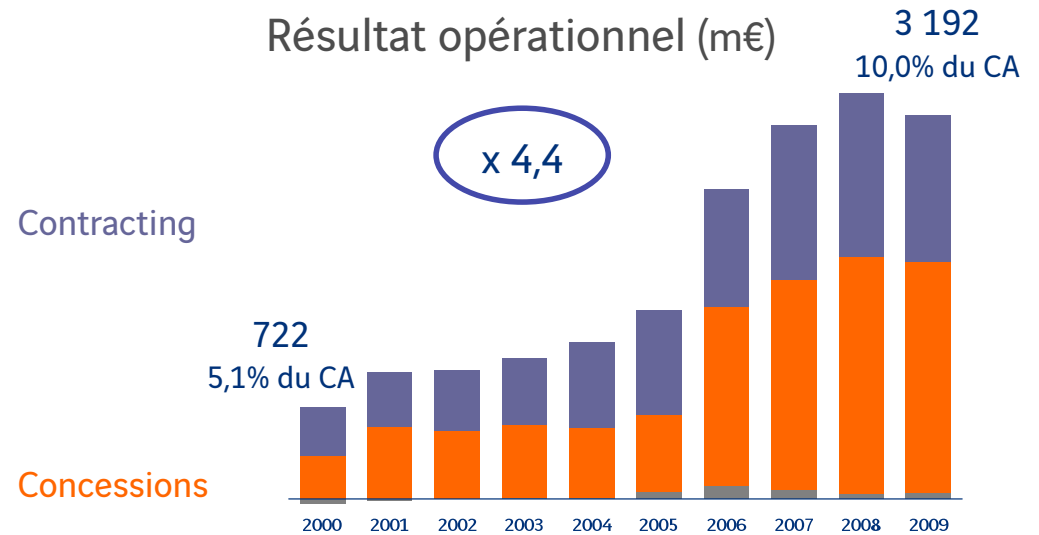
Christian LABEYRIE – Directeur général adjoint &  
Directeur financier

- 2000-2010 : VINCI a 10 ans
- VINCI en 2009
- Comptes annuels 2009 et politique financière
- Perspectives 2010
- Politique actionnariale et Gouvernance
- Rapports des commissaires aux comptes
- La parole aux actionnaires
- Résolutions

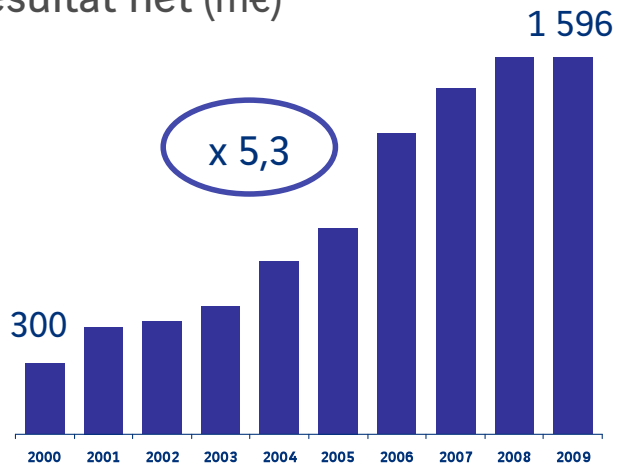
## Chiffre d'affaires (md€)



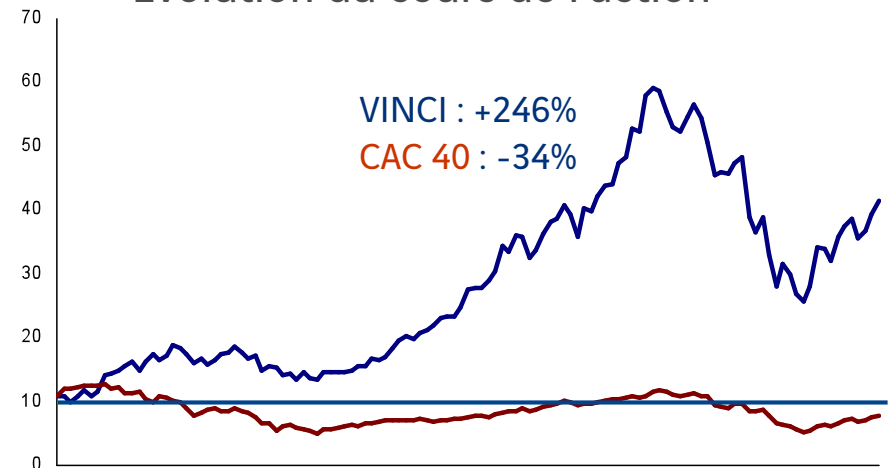
## Résultat opérationnel (m€)



## Résultat net (m€)



## Evolution du cours de l'action



## VINCI en 2009

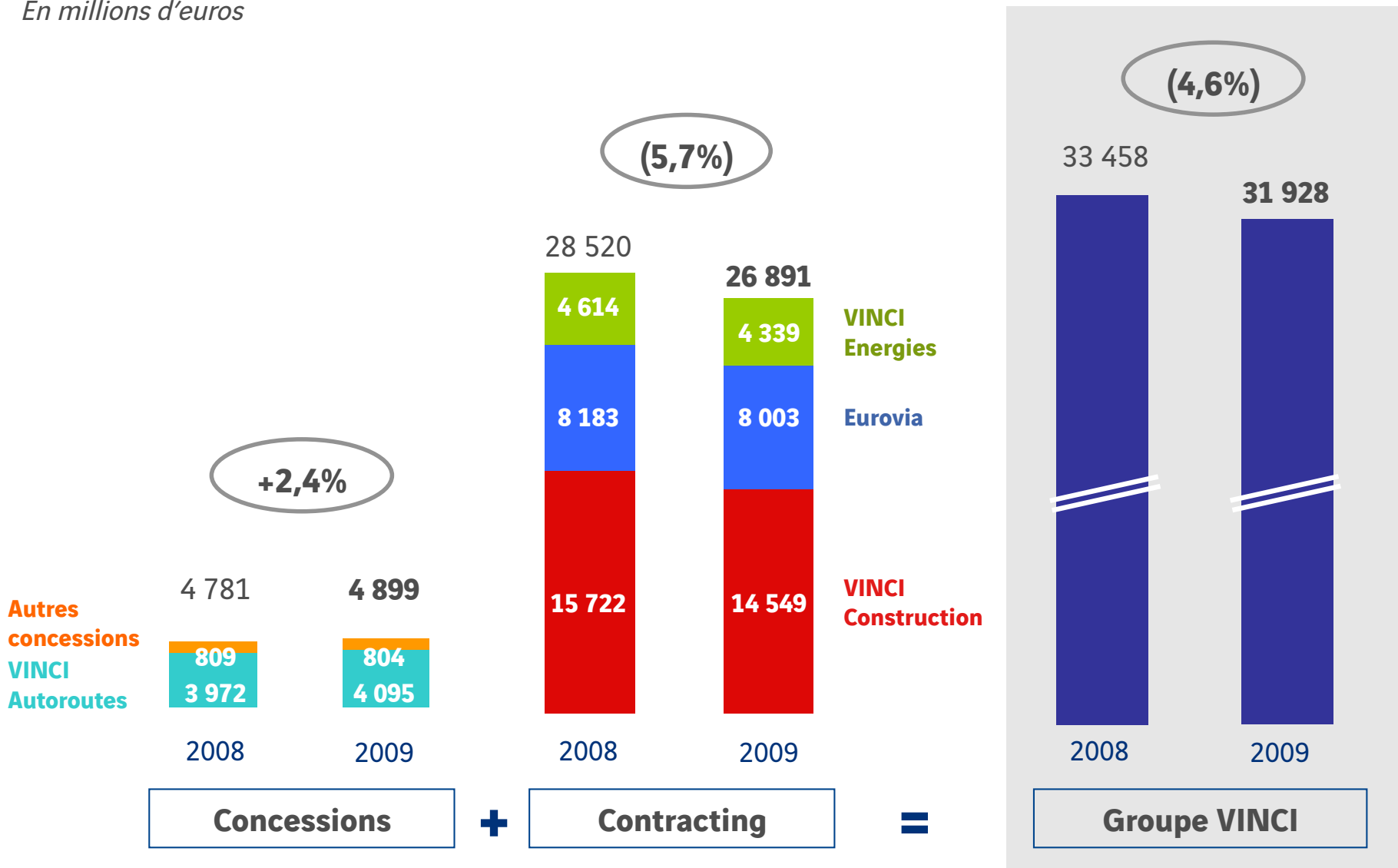
Xavier Huillard  
Administrateur Directeur général

<i>En milliards d'euros</i>	<b>2009</b>	<i>Δ 09/08</i>
Chiffre d'affaires	<b>31,9</b>	<i>(4,6%)</i>
Capacité d'autofinancement	<b>5,0</b>	<i>+1,9%</i>
<i>En % du chiffre d'affaires*</i>	<b>15,5%</b>	
Résultat opérationnel sur activité	<b>3,2</b>	<i>(5,5%)</i>
<i>En % du chiffre d'affaires*</i>	<b>10,0%</b>	
Résultat net – part du Groupe	<b>1,6</b>	<i>+0,3%</i>
Endettement financier net	<b>(13,7)</b>	<i>1,7</i>
Effectifs au 31 décembre 2009	<b>162 000</b>	<i>(2 000)</i>

# Chiffre d'affaires : - progression des concessions - baisse limitée du contracting

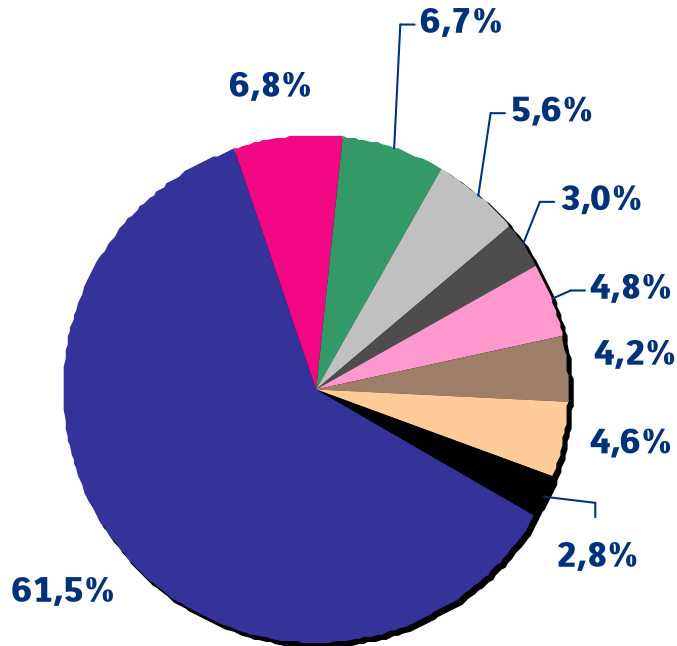


En millions d'euros



# Renforcement à l'international : 38,5% de l'activité réalisée hors de France (44,5% dans le contracting)

Répartition du chiffre d'affaires 2009 par zones géographiques

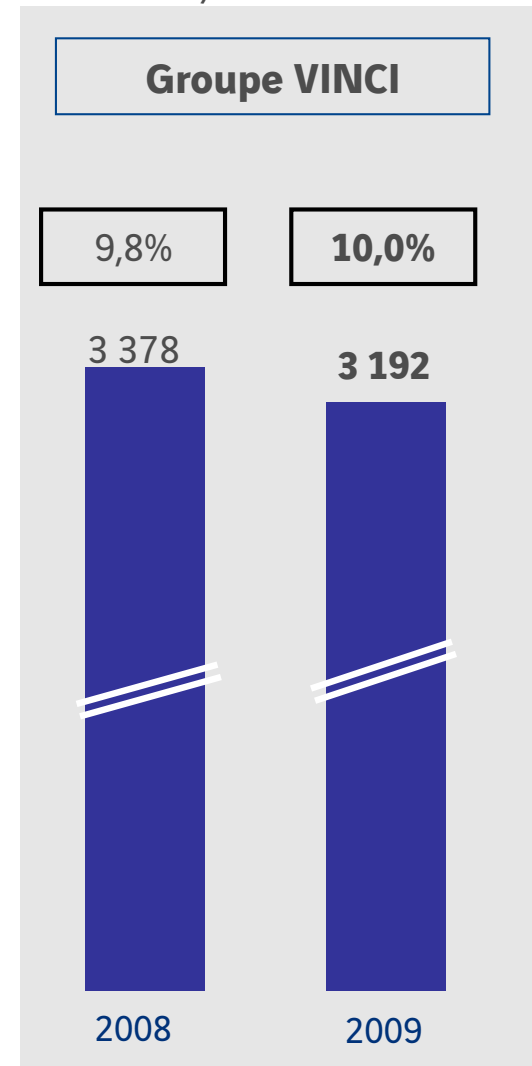
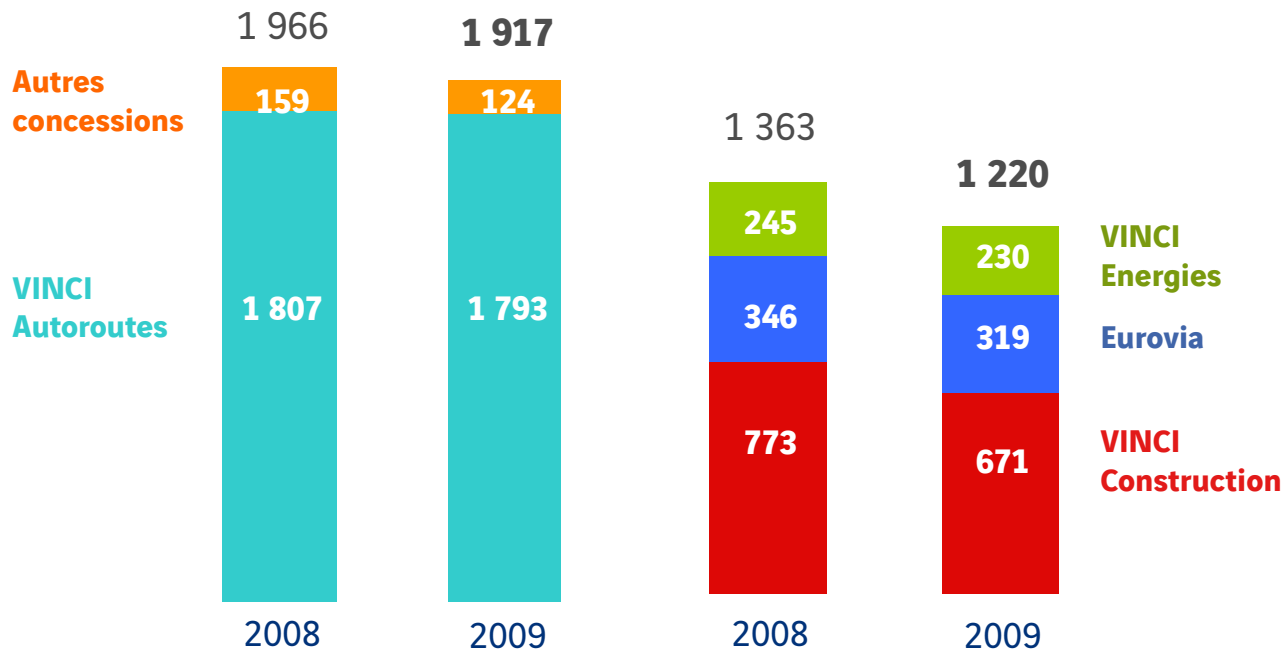


	en millions d'euros	2009	Δ à change constant
<b>France</b>		<b>19 621</b>	<b>(6,3%)</b>
Europe centrale et orientale	2 160		(2,8%)
Royaume-Uni	2 149		5,2%
Allemagne	1 784		3,0%
Belgique	972		(2,6%)
Autres pays européens	1 552		4,1%
<b>Europe (hors France)</b>	<b>8 616</b>		<b>1,5%</b>
Amérique	1 328		8,3%
Afrique	1 456		21,3%
Asie/ Moyen-Orient/ Océanie	907		(21,8%)
<b>Hors Europe</b>	<b>3 690</b>		<b>2,9%</b>
<b>Total International</b>	<b>12 306</b>		<b>1,9%</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>31 928</b>		<b>(3,3%)</b>

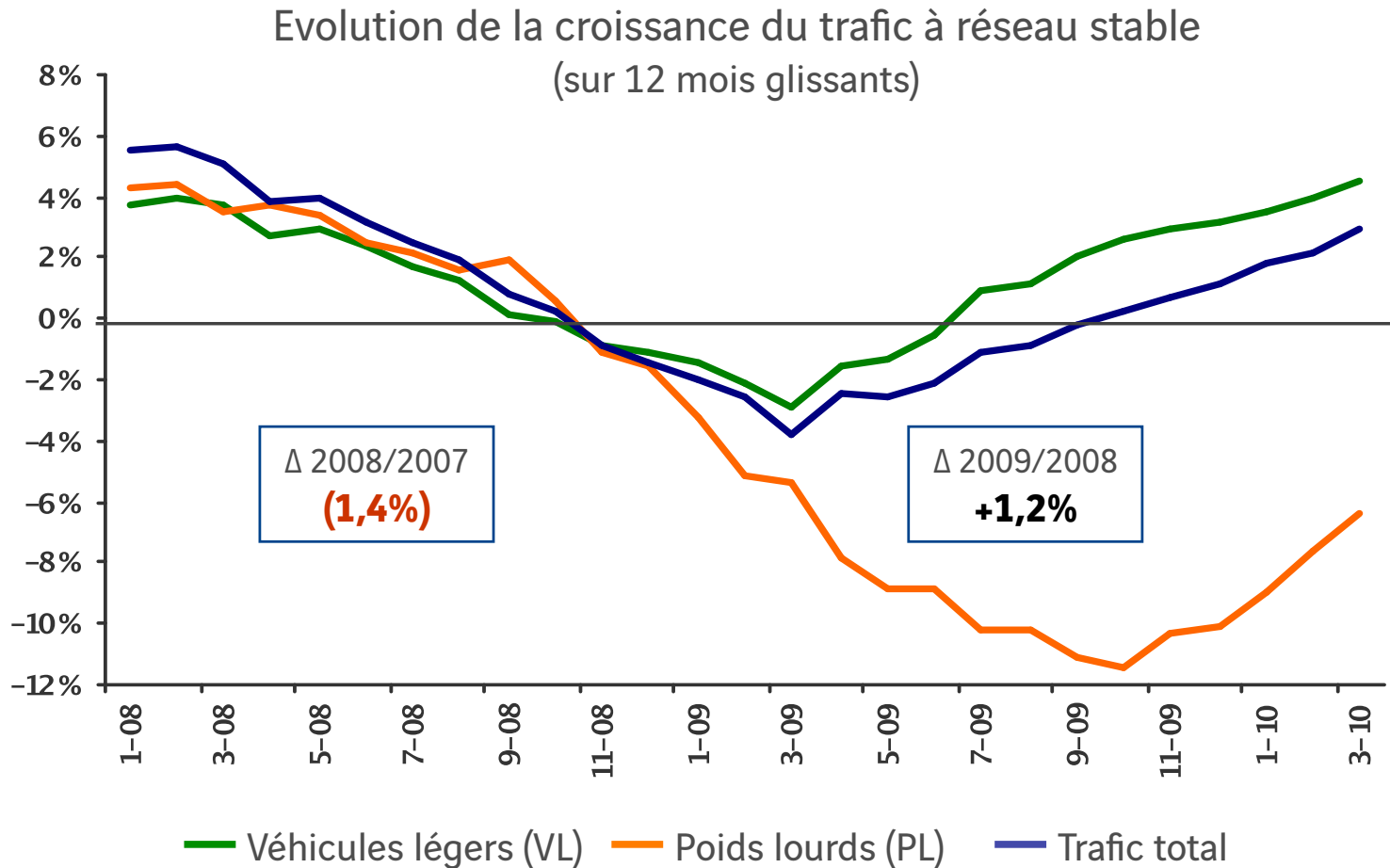
ROPA = Résultat opérationnel sur activité (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires\*)



ROPA/CA	38,6%	<b>39,1%</b>	4,8%	<b>4,5%</b>	9,8%	<b>10,0%</b>
---------	-------	--------------	------	-------------	------	--------------







- Rebond du trafic VL à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2009
- Amélioration du trafic PL en 2010



## ■ Progression du chiffre d'affaires et des marges opérationnelles :

Chiffre d'affaires	4,1 md€	+3,1% vs 2008
Capacité d'autofinancement	2,8 md€	+5,0% vs 2008
	68,5% du CA	67,3% du CA en 2008

## ■ Ouverture de nouvelles sections :

- Autoroute A19 entre Artenay et Courtenay (101 km) : 16 juin 2009
- 1<sup>ère</sup> section du tunnel Duplex A86 entre Rueil-Malmaison et Vaucresson : 1<sup>er</sup> juillet 2009

*Arcour*



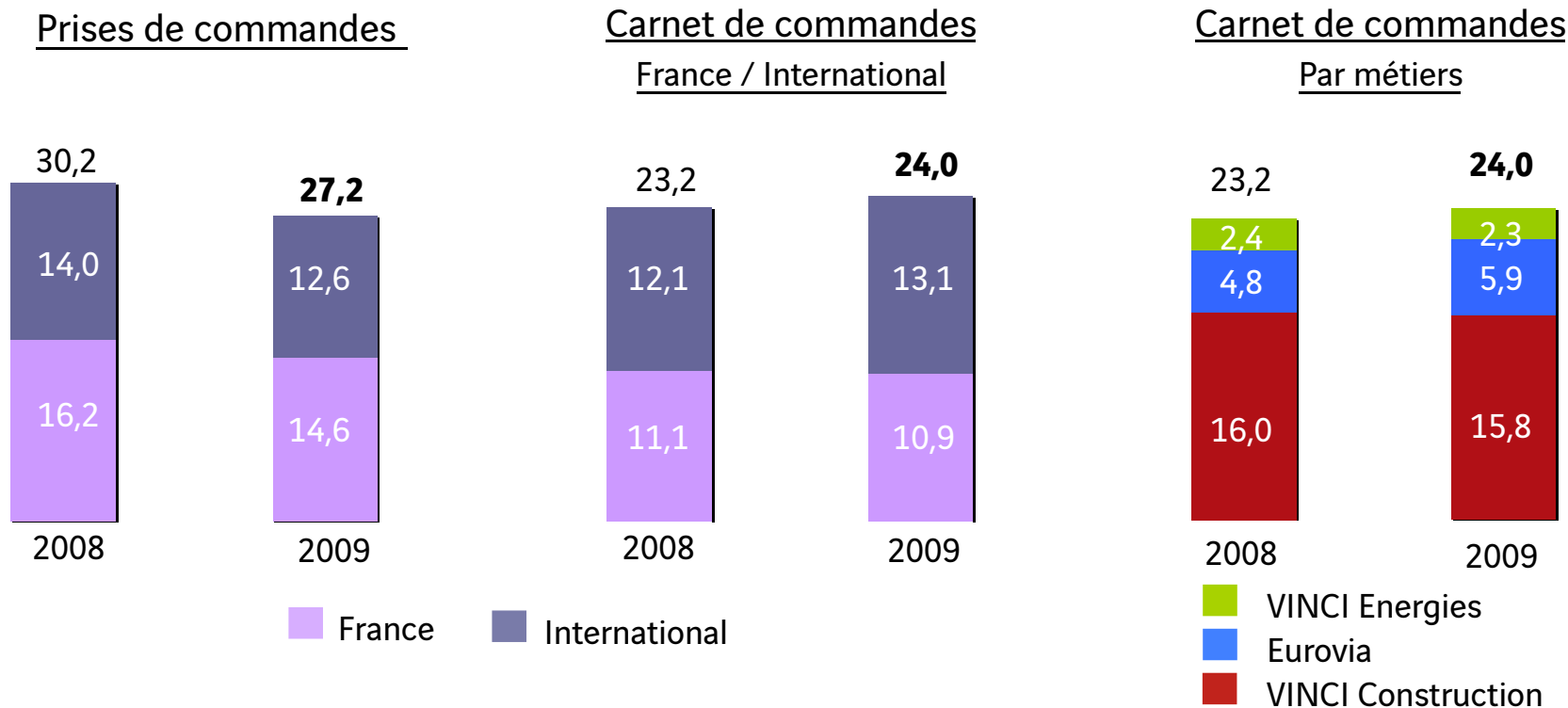
*Duplex A86*





- VINCI Park :
  - France : bonne résistance de l'activité (+1,7%) grâce au développement des abonnements
  - Poursuite du développement en Amérique du Nord
  
- Obtention de nouveaux projets
  - Autoroute A5 en Allemagne : 600 m€ (VINCI : 50%)
  - Voie express R1 en Slovaquie : 1,2 md€ (VINCI : 50%)
  - GSM-R : système de radiocommunications ferroviaire : près d'1 md€ (VINCI: 30%)
  
- VINCI concessionnaire pressenti:
  - Sud Europe Atlantique : Liaison ferroviaire à Grande Vitesse (Tours-Bordeaux)
  - Autoroute Moscou-St Petersburg
  - CDG Express : liaison ferroviaire Paris-Aéroport Charles-de-Gaulle

En milliards d'euros



- Progression de la part de l'international dans le carnet de commandes à près de 55%
- Allongement de la durée d'exécution du carnet sous l'effet des grands projets

## Comptes annuels 2009 et politique financière

Christian Labeyrie  
Directeur général adjoint & Directeur financier

En milliards d'euros

## Chiffre d'affaires

+7%\*

31,9

26,0

2006

2007

2008

2009

## Résultat opérationnel sur activité

+6%\*

3,2

2,7

2006

2007

2008

2009

## Résultat net

+8%\*

1,6

1,3

2006

2007

2008

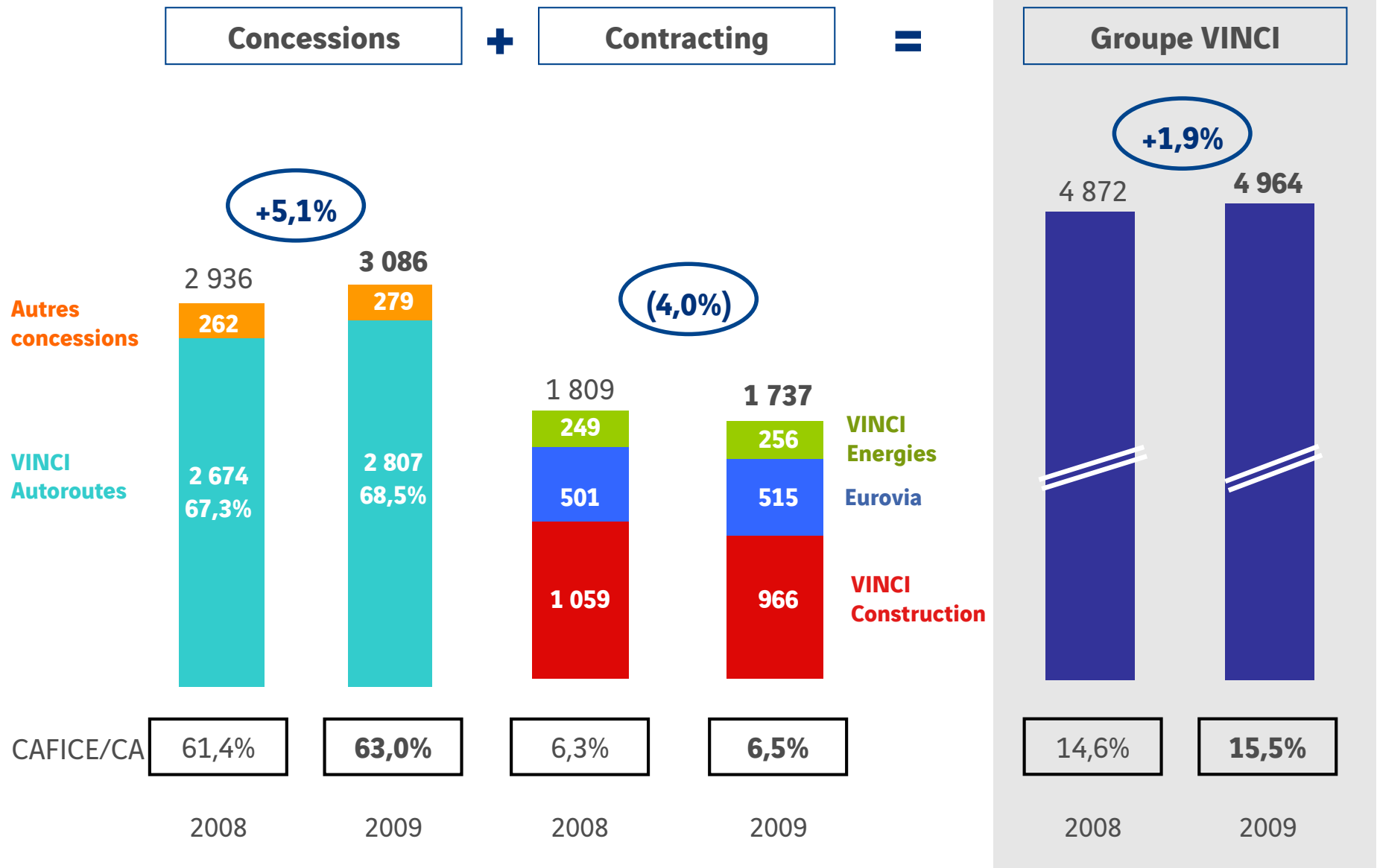
2009

■ Contracting ■ Concessions

\* Evolution moyenne annuelle depuis 2006 hors exceptionnels

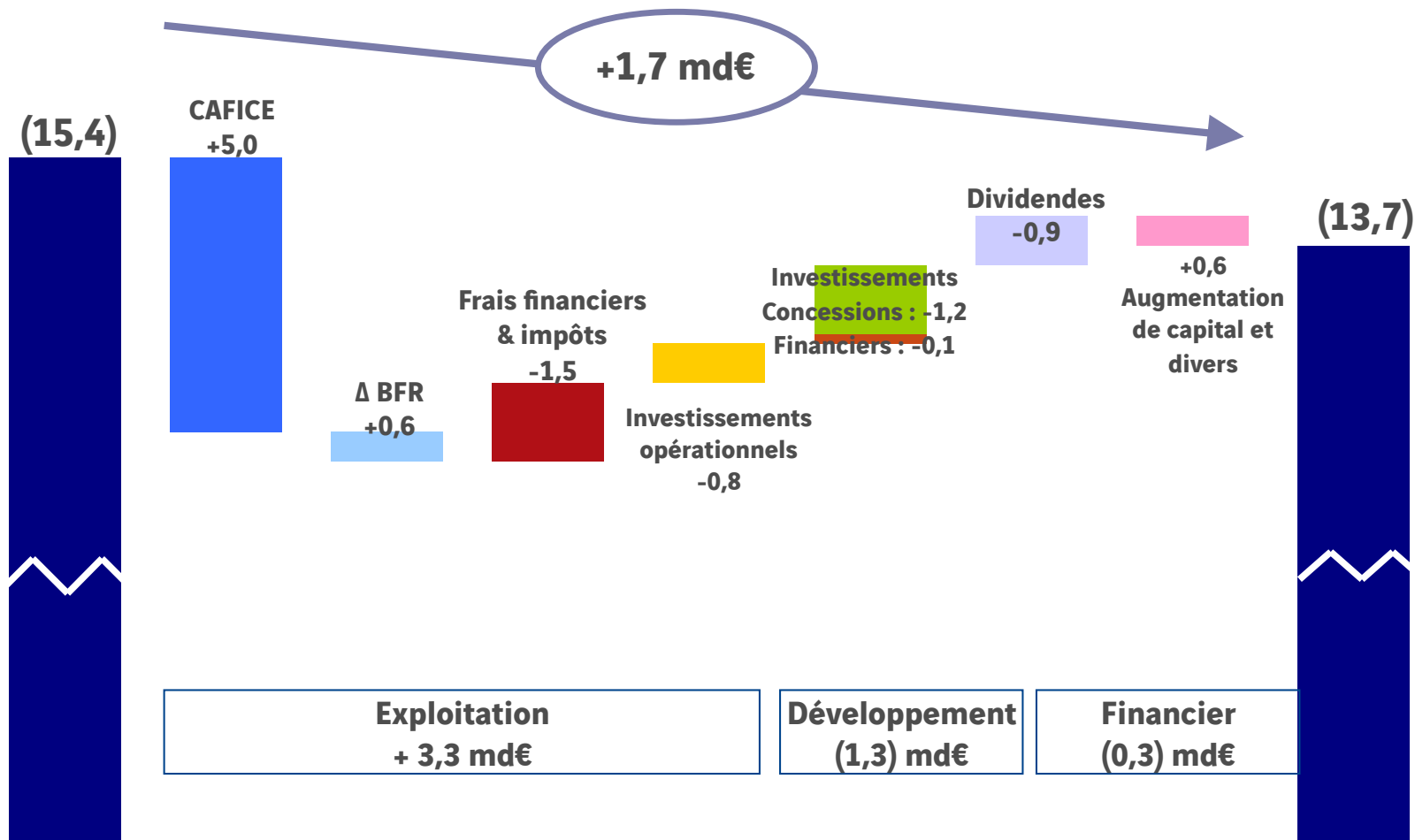
En millions d'euros

	2008		2009
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 191</b>	<b>(1,4%)</b>	<b>3 145</b>
- Coût de l'endettement financier	<b>(863)</b>		<b>(743)</b>
- Impôts	<b>(771)</b>		<b>(745)</b>
+/- Autres produits et charges financiers et intérêts minoritaires	<b>34</b>		<b>(61)</b>
<b>= Résultat net part du Groupe</b>	<b>1 591</b>	<b>+0,3%</b>	<b>1 596</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>4,8%</i>		<i>5,0%</i>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>3,30 €</b>	<b>(2,7%)</b>	<b>3,21 €</b>





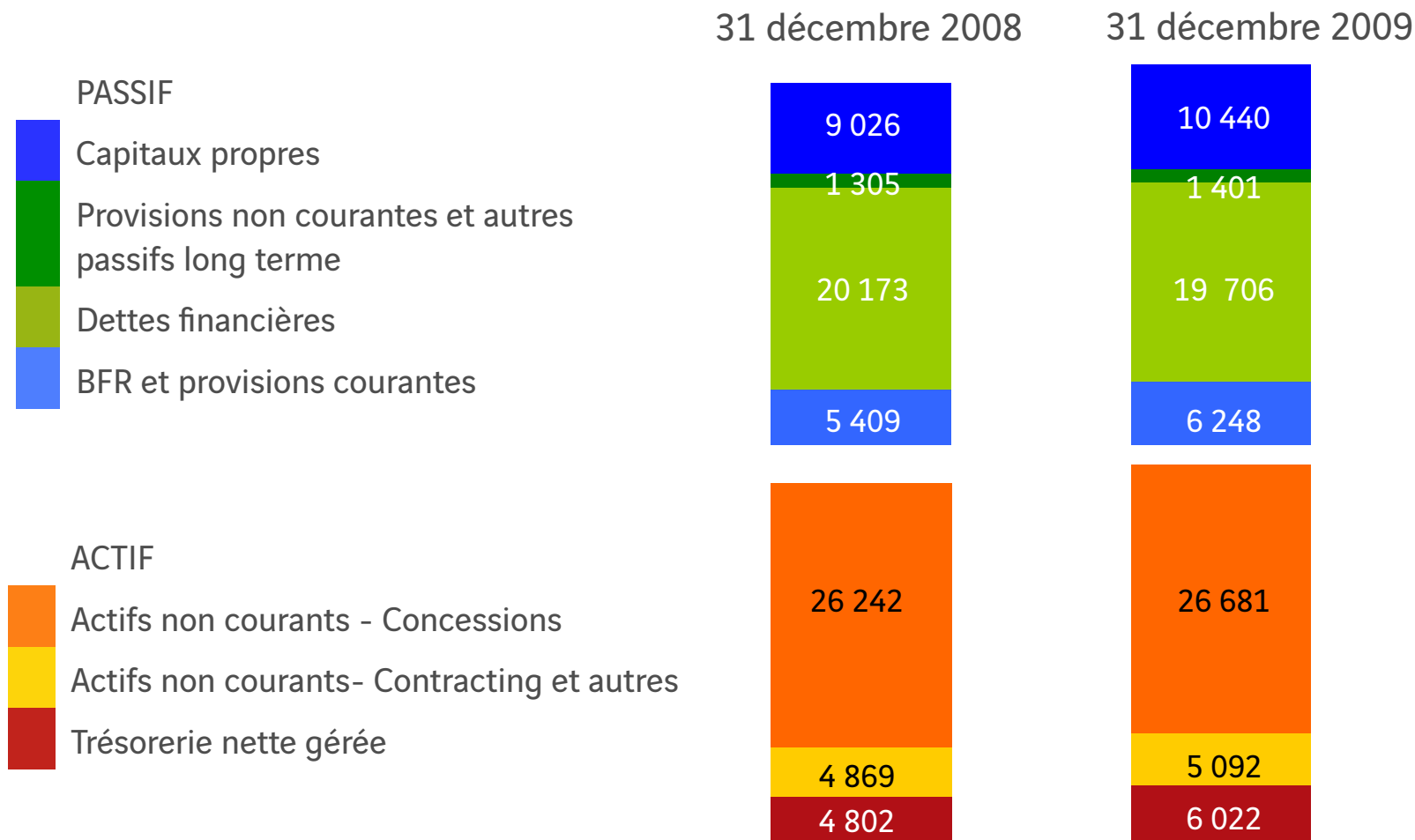
En milliards d'euros



Endettement financier net  
au 31-12-08

Endettement financier net  
au 31-12-09

En millions d'euros



- **Protection de la notation de crédit** BBB+ (S&P) et Baa1 (Moody's) de VINCI et de ses principales filiales (ASF et Cofiroute) pour assurer le refinancement dans de bonnes conditions (taux, maturité) de la dette existante.
- **Financement des nouvelles concessions** au moyen de crédits bancaires spécifiques et **sans recours** (« financement de projets »)
- **Maintien d'un niveau élevé de liquidités** pour préserver les marges de manœuvre du groupe : environ 12 milliards d'euros à fin mars 2010, dont 7 milliards d'euros de lignes de crédit disponibles

## Perspectives 2010

Xavier Huillard  
Administrateur Directeur général



## ■ Relations avec le concédant

### ■ « Paquet vert » :

- 750 millions d'euros d'investissements sur 3 ans pour le développement durable
- Allongement d'un an de la durée des contrats de concession

### ■ Duplex A86 : accord sur les surcoûts occasionnés par la directive 'Tunnels'

### ■ Contrat de plan Cofiroute : poursuite des discussions en cours

## ■ Evolution du trafic au 1<sup>er</sup> trimestre 2010

### ■ Véhicules légers : évolution toujours positive

### ■ Poids lourds : reprise de la hausse en février 2010

<b>Evolution des recettes de péage</b>	2009 12 mois	1 <sup>er</sup> trimestre 2010
Véhicules légers	+3,2%	+1,4%
Poids lourds	(10,0%)	+1,1%
Trafic à réseau stable	+1,2%	+1,3%
Nouvelles sections (Arcour / Duplex A86)	+0,6%*	+0,8%*
Effets tarif et autres	+1,5%	+2,7%
<b>Recettes de péage</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+4,8%</b>



- Finalisation des contrats en discussion
  - LGV Sud Europe Atlantique
  - Autoroute Moscou-St Petersburg
  - CDG Express
  
- Réponses aux soumissions en cours
  - Notre-Dame des Landes, LGV BPL
  - LGV au Portugal
  
- Etude de nouveaux projets :
  - Canal Seine Nord en France
  - A-Modell en Allemagne
  - Autoroute MAVIA aux Pays-Bas

- Faible activité en raison de conditions météorologiques défavorables en Europe et en Amérique du Nord
- Carnet de commandes au 31 mars 2010 : plus haut niveau historique à 25,9 milliards d'euros

<i>En milliards d'euros</i>	<b>Au 31 mars 2010</b>	<i>Versus 31 déc. 09</i>	Nb de mois d'activité moyenne
VINCI Energies	<b>2,6</b>	<i>+13 %</i>	> 7
Eurovia	<b>6,3</b>	<i>+6 %</i>	> 9
VINCI Construction	<b>16,9</b>	<i>+7,5 %</i>	> 14
<b>Contracting</b>	<b>25,9</b>	<b><i>+8 %</i></b>	<b>12</b>
France	<b>44 %</b>	<i>+5 %</i>	10
International	<b>56%</b>	<i>+10 %</i>	14

- Acquisition de 100% de Cegelec le 14 avril 2010,
- Qatari Diar devient le 1<sup>er</sup> actionnaire de VINCI (5,8%) après les salariés

Données 2009	VINCI Energies	Cegelec	Pro forma 2009
Chiffre d'affaires dont International	4,3 md€ 31%	2,8 md€ 44%	<b>~7 md€</b> <b>36%</b>
Effectifs	32 000	25 000	<b>57 000</b>
Présence dans	21 pays	30 pays	<b>36 pays</b>

 **Création d'un leader européen du secteur des services dans l'énergie**



## ■ Chiffre d'affaires :

- Progression des concessions autoroutières
- Baisse limitée du Contracting à structure comparable
- Impact positif de l'intégration de Cegelec et de Tarmac

→ Légère hausse du chiffre d'affaires global

## ■ Résultat :

- Autoroutes France : taux d'EBITDA/CA 2009 confirmé
- Contracting : objectif de stabilisation des marges opérationnelles

## ■ Reprise du développement : croissance externe sélective

## ■ Endettement financier net : préservation de la notation de crédit (BBB+/Baa1)

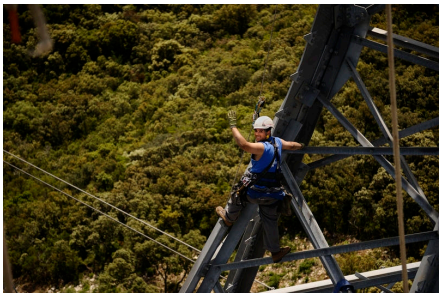
## Urbanisation



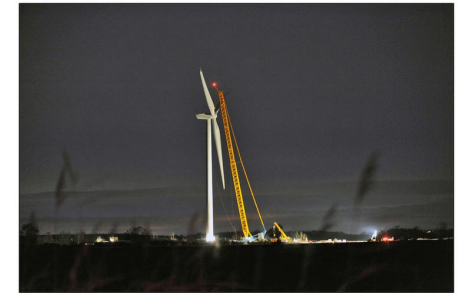
## Mobilité



## Energie

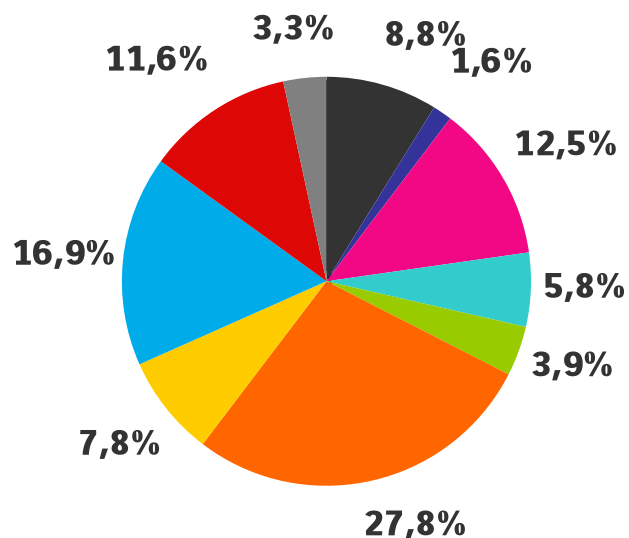


## Environnement



## **Politique actionnariale et gouvernance**

Yves-Thibault de Silguy  
Président du Conseil d'administration



	Au 31 déc. 2009	Au 30 avril 2010*
Salariés	9,2%	<b>8,8 %</b>
Autocontrôle	4,0%	<b>1,6 %</b>
Actionnaires individuels	12,3 %	<b>12,5 %</b>
Qatari Diar	-	<b>5,8%</b>
Artémis	4,0 %	<b>3,9 %</b>
Institutionnels français	29,0%	<b>27,8 %</b>
Institutionnels UK	8,2%	<b>7,8 %</b>
Institutionnels européens hors UK	17,7%	<b>16,9 %</b>
Institutionnels nord américains	12,1%	<b>11,6 %</b>
Reste du Monde	3,4%	<b>3,3 %</b>
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>	<b>521</b>	<b>545</b>

\* Reconstitution sur base de l'étude au 31-12-09 et du nombre d'actions au 30-4-2010

- Progression de l'actionnariat salarié : 95 000 salariés sont actionnaires de VINCI, soit 59% de l'effectif, dont 87 000 en France
- Près de 300 000 actionnaires individuels : +4% par rapport au 31 décembre 2008
- Les 20 premiers actionnaires institutionnels détiennent près de 30% du capital
- Entrée de Qatari Diar au capital de VINCI le 14 avril 2010 (5,8% du capital)

- Dividende proposé à l'assemblée générale du 6 mai 2010 :  
**1,62 euro** par action
- ➔ Solde de 1,10 euro par action  
(compte tenu de l'acompte de 0,52 euro payé le 17 décembre)
- ➔ Option pour un paiement du solde en actions VINCI sur la base de  
**37,94 euros** par action (décote de 10%)

Dividende (en euro par action)



\* Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du 6 mai 2010

- Date de détachement du coupon : 14 mai 2010
- Période d'exercice de l'option : 14 mai au 7 juin 2010 inclus
- Date de mise en paiement : 17 juin 2010

*\* Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du 6 mai 2010*

**Assemblée générale mixte  
6 mai 2010**

- 4 administrateurs indépendants
- 4 réunions en 2009 et un taux de participation de 79%
- Suivi de l'information financière du Groupe
  - Examen des comptes sociaux et consolidés
  - Conformité des méthodes comptables aux normes en vigueur
  - Qualité de l'information aux actionnaires
  - Endettement, trésorerie, provisions et engagements hors bilan
- Suivi de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques:
  - Revue du contrôle interne des pôles / divisions du Groupe
  - Comité des risques / procédures
  - Enjeux opérationnels, financiers et de conformité aux réglementations
  - Politique en matière d'assurances



**Assemblée générale mixte  
6 mai 2010**

## Engagements pris vis-à-vis des dirigeants mandataires sociaux et conventions passées

- Convention concernant M. Yves-Thibault de SILGUY
- Rémunération de M. Xavier HUILLARD et engagement de la Société
- Jetons de présence

- Monsieur Yves-Thibault de Silguy a fait valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2010.
- Sa rémunération fixe du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2010 s'élève à 62 500 € bruts / mois.
- Sa rémunération variable 2010 est fixée en 2011, prorata temporis selon les performances constatées sur 2010.

Rappel au titre de 2009 : 1 666 902 € au total (fixe et variable).

- Nouveau statut : Vice-président administrateur référent :
    - Jetons de présence : 190 000 € (y compris la présidence de 2 comités)
    - Convention de prestations de services : 330 000 € / an.
- soumise à votre approbation ce jour. (Dix-neuvième résolution)

A compter de la nomination de Monsieur Huillard en qualité de président-directeur général, et pendant la durée de ce mandat de quatre ans, sous réserve du renouvellement aujourd'hui de son mandat d'administrateur :

- Son contrat de travail prendra fin.
- Les modalités de rémunération et des avantages divers ont été définies par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations
- et ce, dans le respect de l'ensemble des règles et recommandations AFEP/MEDEF.

- Une rémunération composée de 2 éléments :
  - Rémunération annuelle fixe
  - Rémunération annuelle variable
  
- Un programme d'incitation à long terme  
(Monsieur Huillard ne bénéficie pas d'attribution d'actions de performance, ni d'options)
  
- Retraite et prévoyance
  
- Autres :
  - Indemnité de rupture
  - Voiture

- La rémunération annuelle fixe sera stable pendant la durée du mandat soit de mai 2010 à mai 2014.
  - Maintenu à 700 K€ en 2010 à la demande de Monsieur Huillard, compte tenu de la politique salariale rigoureuse menée cette année, elle sera portée à 900 K€ annuels au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
  - Monsieur Huillard ne recevra plus de jetons de présence.

- La rémunération variable se calculera avec des critères stables et définis pour la durée du mandat de 4 ans, soit pour les exercices 2010-2013.
- La rémunération variable est composée de deux parties :
  - une partie économique (2/3), basée sur trois indicateurs financiers (résultat net par action, ROPA, Free cash-flow) ;
  - une partie managériale (1/3), liée à la satisfaction de critères qualitatifs définis chaque année par le Conseil d'Administration et évalués l'année suivante ;
- La rémunération variable cible s'élève à 900 K€ avec, en fonction des performances constatées :
  - un minimum de 0 € ;
  - et un maximum de 1,44 M€ qui suppose une performance  $\geq$  à 130 % sur les critères ci-dessus.

- Programme d'incitation à long terme avec conditions de performance
  - Ce programme ne sera acquis que pour autant que Monsieur Huillard achève son mandat.
  - Ce programme fait l'objet d'une dotation annuelle versée à l'échéance du mandat.
  - Ce programme est soumis à conditions de performances intrinsèques et boursières.
  - Il consiste à accorder, au titre de chacune des 4 années du futur mandat de Monsieur Huillard, une somme correspondant à :
    - 16 600 fois la valeur de l'action VINCI
    - et à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI au cours de l'année précédente
  - La valeur comptable annuelle (estimée à ce jour en fonction du cours de bourse au 3 mai 2010 est de 697 200 €) à conditions de performance remplies en totalité.



(Dix-septième résolution)

### ■ La retraite sur-complémentaire :

- M. Huillard bénéficiera, par assimilation aux cadres dirigeants, du régime de retraite collectif sur-complémentaire institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA
  - ayant une ancienneté au moins égale à 10 ans dans le Groupe
  - et liquidant leurs droits à retraite chez VINCI ou dans l'une de ses filiales.
- La pension est assortie d'un plafond (de 3,05 PSS\* en 2010) qui sera porté progressivement à 8 PSS\* au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- L'engagement comptable s'élève à 3,2 Millions d'Euros, à rapporter à une date d'entrée dans le groupe au 1<sup>er</sup> décembre 1996.

### ■ La prévoyance

- M. Huillard bénéficiera également des mêmes régimes de prévoyance et frais de santé que ceux proposés aux cadres dirigeants de VINCI SA.

\* Plafond annuel de la Sécurité Sociale, soit 34 620 € en 2010 (8PSS = 276.960 €)

- Indemnité en cas de rupture du mandat de Président-directeur général avant son échéance prévue en 2014 ([Dix-huitième résolution](#))
  - L'indemnité est assortie de conditions de performance et est plafonnée à 24 mois de rémunération (fixe + variable).
  - L'indemnité sera de 24 mois uniquement au cas de performance au moins de 130 % de l'objectif et sera nulle si la performance est égale ou inférieure à 70 % de l'objectif, la performance étant celle retenue pour la détermination du bonus économique (fonction de 3 critères : résultat net par action, ROPA et free cash-flow) ;
  - L'indemnité ne s'applique pas en cas de démission ou de départ à la retraite avant l'échéance du mandat prévue en 2014.
  
- Bénéfice d'une voiture de fonction.

(Dixième résolution)

- Compte tenu des évolutions portant sur le gouvernement d'entreprise, le CA propose à l'AG de porter, de 800 000 € à 920 000 € par an à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant des jetons de présence alloués au CA.

N.B. : L'enveloppe des jetons de présence n'a pas été modifiée depuis 2004.

**Assemblée générale mixte  
6 mai 2010**

# Rapports des commissaires aux comptes



Assemblée  
Générale  
Mixte

06 mai  
2010

Résumé des  
rapports des  
commissaires aux  
comptes

# Rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels

1



Titre du rapport	Opinion	Justification des appréciations
Rapport sur les comptes consolidés	<b>Certification sans réserve</b>	La justification de nos appréciations porte sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la comptabilisation du résultat des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement,</li> <li>- les modalités de réalisation des tests de dépréciation des goodwill et des actifs financiers à long terme,</li> </ul>
Rapport sur les comptes annuels	<b>Certification sans réserve</b>	La justification de nos appréciations porte sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évaluation des titres de participation,</li> </ul>

- ▶ Nos travaux ont été réalisés selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
- ▶ Nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés et annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration y compris les informations relatives aux rémunérations, avantages et engagements versés ou consentis en faveur des mandataires sociaux
- ▶ **Nous certifions que les comptes consolidés et annuels sont réguliers et sincères au regard de leurs référentiels comptables respectifs et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine du Groupe et de la société à la fin de cet exercice.**

# Rapport sur le rapport du Président relatif au contrôle interne

## Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

2



Titre du rapport	
<p>Rapport sur le rapport du Président relatif au contrôle interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.</li> <li>▶ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant ces procédures décrites dans le rapport du Président.</li> </ul>
<p>Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 8 nouvelles conventions ont été autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert à VINCI Concessions des engagements liés aux participations dans Aegean Motorway SA , Olympia Odos et Olympia Odos Operation (2 conventions)</li> <li>- Signature d'un avenant à la convention d'engagement des associés d'Arcour, prise dans le cadre de son financement</li> <li>- 1 convention sur les engagements de garanties bancaires et de nantissement de droits et créances signés par VINCI dans le cadre du financement de la section autoroutière de l'A5 en Allemagne entre Malsch et Offenburg</li> <li>- Apport par VINCI à ASF Holding de sa participation dans ASF</li> <li>- Mission d'assistance conclue entre VINCI et YTSeuropaconsultants, dont l'associé unique est M. Yves-Thibault de Silguy</li> <li>- Autorisation de 2 conventions relatives à M. Xavier Huillard, traitant respectivement de l'engagement de retraite pris en sa faveur et de l'engagement d'indemnisation en cas de rupture de son mandat de président-directeur général</li> </ul> </li> <li>▶ Les conventions que vous avez approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.</li> <li>▶ Conformément à la doctrine professionnelle, nous avons vérifié la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.</li> </ul>



## Rapports spéciaux relevant de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

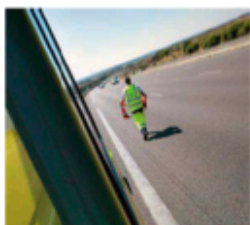
3



Résolutions	Objet	Durée de l'autorisation consentie au CA	Modalités
n°20	Autorisation de réduction du capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la société	18 mois	dans la limite de 10% du capital social
n°21	Autorisation d'émettre des actions ordinaires de la société consécutivement à l'émission par une ou des filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	26 mois	<p>Augmentations de capital dans les limites de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 millions d'euros en cumul au titre des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions de l'AGE du 14 mai 2009 et de la présente résolution,</li> <li>- 300 millions d'euros en cumul au titre des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions de l'AGE du 14 mai 2009 , ainsi que de la présente résolution.</li> </ul>

## Rapports spéciaux relevant de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

4



Résolutions	Objet	Durée de l'autorisation consentie au CA	Modalités
n°22	Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés ou à des établissements financiers ou sociétés créés spécifiquement dans le cadre de Plans d'Epargne	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la limite de 2,0% du capital social, au moment où le Conseil d'administration prendra sa décision</li> <li>- le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à 90% de la moyenne des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du CA fixant la date d'ouverture de la souscription</li> </ul>
n°23		18 mois	

- ▶ Pour l'ensemble de ces demandes d'autorisations :
  - nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France,
  - nous n'avons pas d'observation à formuler.
- ▶ Nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'utilisation des autorisations consenties aux 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions.

## La parole aux actionnaires

## Résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

- Affectation du résultat social de l'exercice 2009

- Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles



- Renouvellement du mandat d'administrateur  
de M. Dominique Ferrero

- Renouvellement du mandat d'administrateur  
de M. Xavier Huillard

- Renouvellement du mandat d'administrateur  
de M. Henri Saint Olive

- Renouvellement du mandat d'administrateur  
de M. Yves-Thibault de Silguy

- Nomination de Qatari Diar Real Estate Investment Company en qualité d'administrateur

- Jetons de présence

- Renouvellement de la délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

- Approbation des conventions conclues par VINCI pour le transfert à VINCI Concessions des engagements liés à la participation dans Aegean Motorway SA



- Approbation des conventions conclues par VINCI pour le transfert à VINCI Concessions des engagements liés à la participation dans Olympia Odos et Olympia Odos Operation

- Approbation de l'avenant à la convention d'engagement des actionnaires d'Arcour, société concessionnaire de l'autoroute A19

- Approbation des conventions conclues par VINCI dans le cadre du financement de la concession de la section autoroutière A-Modell A5 située entre Malsch et Offenburg en Allemagne

- Approbation de la convention d'apport par VINCI à ASF Holding de sa participation dans ASF

- Approbation de l'engagement de la Société en faveur de M. Xavier Huillard en matière de retraite complémentaire

- Approbation de l'engagement de la Société en faveur de M. Xavier Huillard en matière d'indemnité de rupture de mandat

- Approbation de la convention de prestations de services conclue entre VINCI et la société YTSeuropaconsultants

- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions VINCI détenues par la Société



- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'autoriser l'émission par une ou des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et d'émettre en conséquence des actions ordinaires de la Société

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés filiales du groupe VINCI dans le cadre de plans d'épargne

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations du capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères analogue aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe actuellement en vigueur

- Modification de l'article 17 des statuts « Assemblées d'actionnaires »

- Pouvoirs pour les formalités

**Assemblée générale mixte  
6 mai 2010**